



NEWSLETTER

www.unicongo.cg

ÉDITORIAL ↓



Par Michel DJOMBO,
Président d'UNICONGO

La parution du premier édit de l'année ne doit pas être perçue comme un simple exercice de style ou un rituel de circonstance. Elle représente, au contraire, une opportunité rare et précieuse : celle de prendre de la hauteur par rapport aux urgences immédiates, de s'extraire du flux incessant de l'actualité pour poser une question fondamentale que trop peu de nations osent formuler avec la rigueur nécessaire : **où voulons-nous que le Congo se situe dans vingt ans ?**

Répondre à cette interrogation impose une discipline intellectuelle exigeante. Il ne s'agit pas de se projeter d'une échéance politique à une autre, à l'issue d'un mandat électoral, ni même à l'horizon d'un programme triennal ou quinquennal classique. Il s'agit de viser une génération. Penser à vingt ans, c'est accepter de rompre radicalement avec la culture du court-termisme qui paralyse trop souvent l'action publique. C'est reconnaître, avec humilité et lucidité, que les trajectoires économiques sérieuses et les transformations structurelles se construisent dans la durée, bien au-delà des cycles politiques et des alternances de personnes.



Penser le Congo à 20 ans : sortir du court-termisme, bâtir la prospérité

Le développement ne peut résulter d'effets d'annonce ; il est le fruit de choix structurants, parfois impopulaires, souvent exigeants, mais dont la force réside dans leur cohérence inébranlable.

Le Congo a trop longtemps appréhendé son avenir économique comme une simple succession de plans quinquennaux. Cette logique, héritée de traditions administratives rigides, a fini par enfermer notre stratégie nationale dans le tempo électoral, sacrifiant la continuité, la lisibilité et la crédibilité de l'État sur l'autel de l'immédiateté. Or, l'histoire économique mondiale nous enseigne qu'aucune nation ne se transforme durablement sous la dictature de l'urgence. Ce que nous appelons aujourd'hui de nos vœux, c'est une décorrélation claire entre l'agenda politique, mouvant par nature, et l'agenda économique, qui doit être stable. Cela ne signifie pas que l'économie doit être dépolitisée, mais bien qu'elle doit être sanctuarisée.

Un leadership visionnaire définit quelques piliers non négociables, s'y tient avec détermination, et les protège des revirements opportunistes.

Pourquoi le seuil de vingt ans est-il le seul pertinent ? Parce qu'il correspond à l'unité de temps nécessaire pour modifier en profondeur la structure d'un appareil productif, pour former des générations entières aux compétences de demain, pour amortir des investissements lourds en infrastructures et pour voir émerger de véritables écosystèmes industriels. C'est également le temps qu'il faut pour faire évoluer les comportements et les mentalités. Tous ceux qui ont réussi leur décollage économique sans aucune exception ont fait le choix du temps long. Le courage stratégique réside précisément là : **dans la capacité à semer aujourd'hui ce que l'on ne récoltera peut-être pas de son vivant politique.**

Cinq secteurs prioritaires pour une transformation réelle

Le Congo ne peut pas tout faire simultanément. Disperser nos ressources, c'est condamner chaque initiative à l'inefficacité. La clé du succès réside dans la concentration et l'assomption de choix clairs. UNICONGO a identifié cinq secteurs structurants qui doivent devenir les piliers de notre transformation.

1. L'agro-industrie comme socle de souveraineté

La sécurité alimentaire est le premier rempart de la dignité nationale. Un pays incapable de nourrir sa population est structurellement vulnérable, exposé aux chocs extérieurs et politiquement fragile. Cependant, il est impératif de cesser de considérer l'agriculture sous un angle purement social ou d'autosubsistance. Nous devons la penser comme une industrie à part entière. Cela exige une mécanisation massive, des systèmes d'irrigation performants, une logistique de transport fluide et, surtout, une transformation locale des produits. Le choix courageux consiste ici à sortir d'un certain "romantisme rural" pour embrasser une agriculture productive, capitalisée et connectée aux chaînes de valeur régionales. Cela nécessite également des arbitrages fonciers clairs et sécurisés, car sans titres bancables, l'investissement privé fera défaut. Nous devons accepter le coût de cette souveraineté, car le prix de la dépendance est, à terme, bien plus lourd à porter.

2. L'énergie, moteur de la production

Sans une énergie abondante et stable, l'industrialisation reste un mirage. Et sans industrie, il ne peut y avoir de création massive d'emplois ni d'émergence d'une véritable classe moyenne. Nous devons passer des discours généralistes à une planification technique rigoureuse : quel mix énergétique entre hydroélectricité, gaz et solaire voulons-nous pour les vingt prochaines années ? Quelle place accorder aux opérateurs privés ? Le courage politique sera ici double. D'abord, admettre que l'État ne pourra pas tout financer seul : les partenariats public-privé sont une nécessité budgétaire absolue. Ensuite, oser dire une vérité impopulaire : une énergie fiable a un prix. Maintenir des tarifs artificiellement bas détruit l'outil de production et entretient la pénurie. La subvention généralisée doit s'effacer au profit d'une protection ciblée des plus vulnérables.



La stabilité n'est pas un concept abstrait, c'est un actif économique de premier plan qui génère la confiance.

3. Les industries de transformation et la valeur ajoutée locale

L'exportation brute de matières premières n'est pas une stratégie, c'est l'aveu d'une économie rentière. Notre ambition doit être la transformation locale de nos richesses : bois, minerais, hydrocarbures. Pour y parvenir, il ne suffit pas de décréter ; il faut offrir aux industriels des zones fonctionnelles, une fiscalité lisible, des douanes rapides et une énergie compétitive. Le courage réside dans la mise en place d'une politique commerciale intelligente, capable de protéger temporairement nos industries naissantes. UNICONGO propose que chaque nouveau projet industriel intègre contractuellement un plan d'approvisionnement local progressif, faisant de l'intégration nationale non pas une contrainte, mais une trajectoire de croissance partagée.

4. Le capital humain et l'employabilité

Aucun pays ne s'est développé sans une main-d'œuvre qualifiée. Le véritable défi du Congo n'est pas tant le chômage de masse que l'inadéquation profonde entre la formation et les besoins du marché. Nous formons encore trop pour le diplôme, et pas assez pour la production. Il est temps de restructurer l'enseignement technique et professionnel en plaçant le secteur privé au cœur de la gouvernance des cursus. Nous devons accepter que certains diplômes obsolètes disparaissent au profit de métiers d'avenir. Former la jeunesse n'est pas un exercice de séduction politique, c'est un impératif de préparation à la réalité économique mondiale.

5. La logistique et l'intégration régionale

Par sa position géographique, le Congo est naturellement une plateforme. Notre économie doit être pensée comme un hub portuaire, ferroviaire, fluvial et numérique. Cela suppose de transformer le slogan de l'intégration régionale en une stratégie offensive. Le choix courageux est de sortir des réflexes protectionnistes stériles pour bâtir des corridors compétitifs capables d'attirer les flux internationaux. Une nation prospère est une nation dont les voisins ont un intérêt vital à ce qu'elle reste stable et performante.

Une rupture culturelle pour l'avenir

Cette vision à long terme exige, au-delà des réformes institutionnelles, une véritable transformation mentale. Nous devons collectivement accepter que les grandes décisions d'aujourd'hui ne porteront leurs fruits que demain. Cela implique l'adoption de lois de programmation pluri-décennales, le renforcement d'autorités de régulation indépendantes et une transparence totale sur les indicateurs de suivi. La stabilité n'est pas un concept abstrait, c'est un actif économique de premier plan qui génère la confiance.

Le secteur privé, dans ce schéma, n'est pas un simple bénéficiaire des politiques publiques, il doit en être l'architecte opérationnel. UNICONGO ne demande pas de privilèges indus, mais réclame une cohérence et une prévisibilité sans lesquelles l'acte d'investir devient un pari impossible.

En conclusion, la prospérité n'est pas le fruit du hasard des cours des matières premières. C'est une discipline de fer, une persévérance de chaque instant. Nous devons choisir nos priorités avec audace, les assumer avec fermeté, les protéger contre les vents contraires et, par-dessus tout, nous y tenir.

CEMAC : LE TOURNANT DE BRAZZAVILLE

Réformes urgentes pour la souveraineté économique

Le 22 janvier 2026, Brazzaville a accueilli une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sous la présidence de Son Excellence Denis Sassou-Nguesso. Entièrement consacré à la situation économique, financière et monétaire de la sous-région, ce sommet a marqué une étape importante dans la volonté des États membres de faire face, collectivement, à un environnement macroéconomique de plus en plus contraignant.

Dans un contexte caractérisé par la volatilité des cours des matières premières, la pression sur les finances publiques et les déséquilibres extérieurs persistants, les Chefs d'État ont lancé un appel clair à des mesures « urgentes et vigoureuses » afin de préserver la stabilité macroéconomique et financière de la zone.

Consolider les finances publiques et maîtriser la dette

L'intervention de l'Administrateur du Fonds Monétaire International (FMI) a mis en lumière l'impératif de renforcer la discipline budgétaire au sein des États membres. Les dirigeants ont insisté sur la nécessité d'assurer une parfaite cohérence entre les lois de finances nationales et les engagements souscrits dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. La soutenabilité de la dette publique, la consolidation de la position extérieure et le renforcement de la transparence budgétaire, notamment à travers la publication régulière du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), figurent désormais parmi les priorités absolues.



Rapatriement des avoirs et modernisation des circuits financiers

L'un des axes majeurs du sommet concerne la protection des réserves de change et la souveraineté monétaire, car faut-il rappeler qu'entre les mois de mars et de novembre 2025, les réserves de change de la zone ont fondu de **1335,7 milliards de FCFA**.

Les Chefs d'État ont exhorté les gouvernements à intensifier le rapatriement des avoirs détenus à l'extérieur de la zone CEMAC, ainsi que des recettes d'exportation des entreprises, avec une attention particulière portée au secteur extractif. Les discussions ont également porté sur la finalisation des négociations avec les compagnies pétrolières en vue du rapatriement des fonds destinés à la restauration des sites pétroliers.

Parallèlement, l'accélération de la mise en place des Comptes Uniques du Trésor (CUT) et la digitalisation intégrale des finances publiques ont été identifiées comme des leviers essentiels pour améliorer la gestion de la trésorerie publique et renforcer la transparence.

Vers une transformation structurelle durable

Au-delà des réponses à court terme, le sommet de Brazzaville a esquissé une vision de transformation structurelle visant à réduire la vulnérabilité de la CEMAC aux chocs extérieurs.

Le rôle stratégique de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) a été réaffirmé, notamment dans le financement de projets structurants favorisant l'industrialisation et la diversification économique. La mise en œuvre effective de la stratégie communautaire d'import-substitution a également été rappelée comme un pilier de l'autonomie productive régionale.

Un suivi renforcé pour des résultats concrets

Conscients des défis liés à l'exécution des réformes, les Chefs d'État ont décidé de renforcer le Secrétariat du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC). Celui-ci mènera désormais des missions d'évaluation trimestrielles, afin de mesurer les progrès réalisés. Un premier rapport est attendu avant les Assemblées de printemps 2026 du FMI et de la Banque mondiale.

Ce sommet de Brazzaville consacre ainsi une volonté politique affirmée de reprendre en main le destin économique de la CEMAC, autour de principes clés : transparence, discipline budgétaire, souveraineté monétaire et transformation structurelle.

Les Chefs d'État ont également insisté sur la préservation de l'indépendance de la BEAC et sur le renforcement du rôle de la COBAC, afin d'assainir durablement le secteur bancaire et de limiter l'exposition des banques au risque souverain.



RÉGULATION DU NUMÉRIQUE

UNICONGO plaide pour un cadre juste et équilibré

Brazzaville, du 12 au 16 janvier 2026, UNICONGO a pris part au séminaire de haut niveau organisé par l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), intitulé « **Politique, régulation et technologies numériques : enjeux pour la République du Congo** », tenu à l'Hôtel Hilton – Tours Jumelles à Brazzaville.

Ce séminaire, consacré aux enjeux stratégiques de la régulation du numérique, de la donnée et de l'intelligence artificielle, a permis d'approfondir la compréhension des problématiques liées à la régulation, tant pour les acteurs avertis que pour les publics moins familiers de ces sujets, et d'en mesurer toute l'importance pour le développement économique et institutionnel du pays.

À cette occasion, Madame Nancy Chenard, Secrétaire générale d'UNICONGO, est intervenue en qualité de panéliste, représentant le secteur privé congolais. Elle a salué la qualité des échanges et, en particulier, la volonté des organisateurs d'avoir associé le secteur privé, soulignant que la construction d'un cadre de régulation vertueux ne peut se faire sans la participation active des acteurs économiques.

Dans son intervention, la Secrétaire générale a rappelé que le secteur privé représenté par UNICONGO est formel, engagé, créateur d'emplois, investisseur et contributeur majeur à l'économie nationale. À ce titre, les entreprises sont à la fois bénéficiaires de la régulation, principaux exécutants de ses dispositions et contributeurs essentiels à son financement.

Contrairement à une idée parfois répandue, elle a insisté sur le fait que le secteur privé ne craint pas la régulation.

Bien au contraire, il la réclame, notamment pour lutter contre la fraude et la concurrence déloyale, qui pénalisent en premier lieu les entreprises formelles ; sécuriser les investissements, en offrant un cadre clair, stable et prévisible ; protéger l'ensemble de l'écosystème, incluant les consommateurs, les données, les infrastructures et la crédibilité du marché national.

Elle a souligné qu'un marché non régulé n'est pas un avantage mais un risque, et qu'à terme, l'absence de régulation fragilise toujours l'écosystème économique.



Une régulation qui stimule, et non qui étouffe

Madame Nancy Chenard a toutefois rappelé un principe fondamental : réguler ne doit jamais étouffer. Dans le contexte congolais, la régulation doit au contraire stimuler la croissance et peut devenir un véritable catalyseur de développement économique, à condition de respecter certains principes clés.

Elle a notamment plaidé pour :

- une régulation juste et non excessive en termes de coûts, proportionnée à la maturité du marché, afin d'éviter de décourager l'investissement et l'innovation ;
- une régulation maîtrisée dans son périmètre, évitant la sur-réglementation et l'empilement de contraintes ;
- une distinction claire entre régulation et fiscalité, pour garantir la lisibilité du cadre économique et la confiance des investisseurs ;
- un régulateur pleinement concentré sur son rôle, sans confusion avec des activités d'opérateur, afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts ;
- enfin, une régulation construite dans le dialogue avec le secteur privé, fondée sur la consultation et l'écoute de l'expérience de terrain des entreprises.

Vers une régulation co-construite et orientée vers la croissance

En conclusion, Madame Nancy Chenard a réaffirmé une conviction forte : **le secteur privé est un allié naturel de la régulation**. Pour être pleinement efficace et acceptée, celle-ci doit être juste, lisible, proportionnée et orientée vers la croissance, afin d'accompagner durablement la transformation numérique et le développement économique de la République du Congo.

À travers cette participation, UNICONGO confirme son engagement à contribuer activement aux réflexions nationales sur la régulation, dans un esprit de dialogue constructif avec les autorités publiques et les régulateurs.

AKIÉNI ACADEMY

FORMER LES
TALENTS POUR UN
CONGO DIGITAL

Les 29 et 30 janvier derniers, le Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza a accueilli un événement majeur pour l'écosystème numérique congolais. Ces deux journées ont marqué à la fois la restitution des travaux de la première session de l'Akiéni Academy et le lancement officiel de la promotion 2026, dans une atmosphère placée sous le signe de l'innovation, du talent et de l'employabilité.

À cette occasion, une **quarantaine de jeunes talents ont reçu leurs certificats de fin de formation**. Des profils désormais outillés pour relever les défis du monde de la tech, du développement web et mobile, ainsi que de la data science. Ces jeunes diplômés incarnent une nouvelle génération de compétences locales, **prêtes à répondre aux besoins croissants du marché et à accompagner la transformation digitale du Congo**.



Portée par l'initiative découlant de la politique RSE de la société Akieni, l'Akiéni Academy s'est donnée pour mission de former des jeunes aux métiers du numérique, en phase avec les réalités économiques et technologiques actuelles. L'initiative congolaise a ainsi réuni, durant ces deux journées, des étudiants, des chefs d'entreprise, des représentants d'institutions publiques ainsi que des partenaires nationaux et internationaux. L'objectif : **mettre en lumière des parcours inspirants, des compétences concrètes et des solutions numériques issues d'une formation résolument pratique et orientée vers l'action**.

Pendant plusieurs mois, les participants suivent un programme intensif leur permettant de maîtriser les fondamentaux du développement numérique, tout en travaillant sur des projets inspirés de problématiques concrètes. Au-delà des compétences techniques, la formation met un accent particulier sur le développement de qualités humaines essentielles telles que l'esprit d'équipe, la rigueur, l'autonomie et le sens des responsabilités. L'objectif est clair : **former des profils immédiatement opérationnels, capables de s'intégrer rapidement dans le monde professionnel et de contribuer activement à la digitalisation du pays**.

Pour l'édition 2026, pas moins de 400 étudiants ont été sélectionnés, dont 150 déjà diplômés, confirmant l'intérêt croissant pour cette initiative dédiée à l'avenir numérique du Congo. À plus long terme, l'Akiéni Academy porte une ambition forte et structurante : **former 30 000 développeurs d'ici 2030**. Un projet porteur d'avenir, appelé à jouer un rôle clé dans la construction d'un écosystème numérique compétitif et inclusif au service du développement national.





HANDICAP ET EMPLOI

RÉVÉLER UN VIVIER
DE TALENTS ENCORE
SOUS-EXPLOITÉ

La question de l'insertion professionnelle des personnes vivant avec handicap reste un enjeu central pour le développement économique et social du Congo.

La récente rencontre de l'UNHACO (Union nationale des associations des personnes handicapées du Congo) par le Président d'UNICONGO a permis de rappeler une réalité essentielle : les personnes vivant avec handicap constituent un **réservoir de compétences encore largement sous-exploité**, notamment par le secteur privé.

Un vivier jeune et en âge actif

Les données issues des travaux de l'UNHACO, portant sur près de 1 200 profils identifiés, révèlent une population majoritairement jeune et active. La moyenne d'âge se situe autour de 33 à 35 ans, avec une forte représentation de la tranche 25-40 ans, correspondant pleinement aux besoins actuels des entreprises.

Ces chiffres battent en brèche l'idée selon laquelle l'insertion du handicap relèverait d'une logique exclusivement sociale : il s'agit bien d'un **enjeu économique et de performance**.

Des niveaux de formation solides et diversifiés

Autre enseignement majeur : le niveau de qualification des personnes recensées. Contrairement aux idées reçues, la cartographie des profils met en évidence :



- Environ 45 % de titulaires du baccalauréat ;
- Près de 30 % disposant d'un niveau Bac+2 à Bac+3 ;
- Plus de 10 % ayant atteint un niveau Bac+4 ou Bac+5 ;
- Le reste étant constitué de diplômes techniques et professionnels très recherchés.

Les compétences couvrent un large spectre : gestion, comptabilité, droit, informatique, ressources humaines, santé, enseignement, logistique, agriculture ou encore métiers techniques spécialisés. Ces profils répondent donc à des besoins concrets du tissu économique national.

Les limites du tout-fonction publique

L'approche longtemps privilégiée, tournée presque exclusivement vers la **recherche d'un emploi dans la fonction publique**, montre aujourd'hui ses limites. Dans un contexte marqué par les contraintes budgétaires de l'État, cette voie ne peut constituer une réponse durable à la problématique de l'emploi, en particulier pour les personnes vivant avec un handicap. D'autant plus que les discussions avec l'UNHACO ont montré que ces 1200 personnes sont en attente d'intégration à la fonction publique depuis deux ans.

Un appel à l'action pour les entreprises

UNICONGO appelle les entreprises à intégrer pleinement la question du handicap dans leurs stratégies de ressources humaines. Recrutement inclusif, adaptation des postes, formation et partenariats avec l'UNHACO constituent des leviers concrets et accessibles pour valoriser des talents souvent sous-exploités.

À cet égard, l'UNHACO et la société Helios Towers, avec l'appui d'Airtel Congo, ont mis en place [UNHACO Jobs](#), une plateforme en ligne dédiée à l'emploi des personnes vivant avec handicap au Congo.

Cette initiative, fruit de l'engagement RSE du secteur privé, permet de mettre en relation les candidats vivant avec handicap avec des opportunités d'emploi adaptées à leurs compétences. Elle offre aux entreprises un portail structuré pour publier des offres, identifier des profils qualifiés et diversifier leurs processus de recrutement.

Le site est conçu pour être facile d'accès : les candidats peuvent y créer un profil, consulter des offres compatibles avec leurs compétences et niveaux de qualification, tandis que les employeurs engagés peuvent y rechercher des talents motivés et réellement disponibles. Cette plateforme se présente comme une vraie passerelle entre inclusion sociale et performance économique.

Inclure le handicap dans l'entreprise ne répond pas seulement à une exigence sociale : **c'est élargir son vivier de talents, renforcer sa responsabilité sociétale et contribuer activement à une croissance plus inclusive et durable.**



RÉINVENTER L'INDUSTRIE

MODERNISATION ET TRAÇABILITÉ MISES EN ACTION PAR LA SIAT

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a procédé, le 15 janvier 2026, à l'inauguration officielle du système de marquage et de traçabilité de la Société Industrielle et Agricole du Tabac Tropical (SIAT). Opérationnel depuis juillet 2024, ce dispositif contribue efficacement à la lutte contre la fraude, à la sécurisation des recettes fiscales et à la protection des consommateurs. Cette cérémonie a également marqué la mise en service de l'usine de production rénovée de la SIAT, l'une des plus anciennes industries du pays, fondée en 1947.

Un outil stratégique contre la fraude et la contrefaçon

Le système de marquage et de traçabilité mis en place par la SIAT repose sur l'apposition d'un **identifiant unique** sur chaque produit. Ce mécanisme permet, d'une part, de garantir que chaque unité commercialisée génère effectivement les taxes dues à l'État, contribuant ainsi à la **sécurisation des recettes fiscales**, et, d'autre part, d'assurer l'**authenticité des produits** mis sur le marché. En renforçant la traçabilité tout au long de la chaîne de distribution, ce dispositif protège les consommateurs contre les risques liés aux produits contrefaits ou non conformes.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre des obligations légales en vigueur en République du Congo, notamment le décret n° 2022-483 du 16 août 2022 qui impose désormais le marquage strict des produits du tabac. Tout produit importé ou fabriqué localement ne comportant pas une marque d'identification unique est formellement interdit à la vente. À travers ce système, la SIAT se positionne ainsi comme une entreprise exemplaire en matière de conformité réglementaire et de responsabilité industrielle.

Modernisation industrielle et diversification économique

Au-delà du volet fiscal et réglementaire, l'événement a également été l'occasion d'inaugurer l'usine de production rénovée de la SIAT. Cette modernisation de l'outil industriel traduit la volonté de bâtir une industrie locale moderne, compétitive et responsable, capable de répondre aux standards actuels de qualité, de productivité et de traçabilité.

En investissant dans la modernisation de ses infrastructures, la SIAT contribue non seulement à la transformation locale, mais aussi au renforcement de la souveraineté économique du pays.



Une industrie historique tournée vers l'avenir

Créée en 1947, la SIAT figure parmi les pionniers de l'industrie congolaise. Elle emploie aujourd'hui directement plus d'une centaine d'agents, illustrant son rôle structurant dans le tissu économique et social national. Cette longévité, combinée à une capacité d'adaptation aux exigences contemporaines, témoigne de la solidité et de la vision stratégique de l'entreprise.

UNICONGO salue le leadership de la SIAT

À l'occasion de cette inauguration, UNICONGO félicite la SIAT, qui assure actuellement la **présidence de la Fédération Industrie de l'organisation patronale, sous la conduite de son Directeur général, Mounir Tamboura**. Ce leadership illustre l'engagement de la SIAT en faveur d'une industrie structurée, conforme aux normes et résolument tournée vers la modernisation.

À travers ce projet de marquage et de traçabilité, la SIAT démontre que l'industrie congolaise peut être à la fois performante, responsable et alignée sur les objectifs de développement national, contribuant ainsi à une économie plus formelle, plus compétitive et plus durable.



Opérationnalisation de la CAMU

Entre diagnostic institutionnel et réalités du terrain

La Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) a récemment annoncé le lancement d'une étude destinée à évaluer le fonctionnement et l'impact de son dispositif. Cette initiative traduit une volonté affichée d'amélioration et de performance, démarche qui mérite d'être soulignée. Elle témoigne de l'ambition institutionnelle de garantir un accès universel aux soins et de renforcer la couverture médicale dans le pays.



Il convient toutefois de rappeler qu'une enquête similaire avait déjà été conduite pour le compte d'UNICONGO auprès des assurés et des structures de santé conventionnées. Cette étude de terrain visait à apprécier la perception réelle du dispositif, son fonctionnement opérationnel et ses limites, fournissant ainsi un référentiel solide pour toute évaluation ultérieure.

Méthodologie

L'enquête d'UNICONGO s'est appuyée sur une méthodologie rigoureuse, combinant approches qualitative et quantitative. Un échantillon de **94 formations sanitaires**, comprenant hôpitaux, cliniques et pharmacies, a été visité. Sur ce total, **76 structures ont répondu**, soit un taux de participation de **80,9 %**, dont **60 étaient déjà conventionnées**. Des entretiens approfondis ont été menés avec les comptables, responsables de facturation et pharmaciens titulaires afin de recueillir des informations précises sur les pratiques quotidiennes, les difficultés rencontrées et les attentes. Cette approche a permis de dépasser les données administratives pour rendre compte des réalités opérationnelles et des dysfonctionnements effectifs sur le terrain.

Principaux constats

L'étude a mis en lumière plusieurs constats majeurs. Un déficit manifeste de communication et de vulgarisation du dispositif a été observé, entraînant une méconnaissance généralisée des droits et procédures par les assurés. Cette situation limite l'adhésion et la fréquentation des structures conventionnées. Les relations administratives et opérationnelles entre la CAMU et les structures conventionnées présentent également des difficultés, affectant la fluidité des services et la qualité de la prise en charge. Enfin, un écart significatif existe entre les ambitions institutionnelles et la mise en œuvre effective sur le terrain. Le dispositif, bien que pertinent dans ses objectifs, reste marqué par une lourdeur organisationnelle et une centralisation excessive.

Les chiffres illustrent ces constats. À Brazzaville, sur 50 structures, 36 étaient conventionnées, 2 en cours de conventionnement et 12 non conventionnées. À Pointe-Noire, sur 26 structures, 22 étaient conventionnées et 4 non conventionnées. Seules 62 % des structures disposent d'un équipement CAMU fonctionnel, et l'utilisation des facturiers reste limitée. Sur 60 structures conventionnées, seules 13 ont été remboursées dans les délais, 40 n'ont reçu aucun paiement et 7 ont connu des retards ou des traitements partiels. La fréquentation des patients CAMU reste faible, plus de 70 % des structures accueillant peu ou pas de bénéficiaires.

Analyse et recommandations

À la lumière de ces observations, le lancement d'une étude par la CAMU pose une question centrale : **l'étude seule suffit-elle à améliorer le dispositif ?** L'expérience démontre que les problèmes rencontrés ne relèvent pas d'un manque de diagnostic mais d'une difficulté à traduire les constats en mesures concrètes et efficaces.

À l'issue de son enquête, UNICONGO souligne que les principaux dysfonctionnements sont clairement identifiés. L'enjeu prioritaire consiste à renforcer l'écoute des acteurs de terrain, améliorer la communication avec les assurés et simplifier les mécanismes de coordination avec les structures conventionnées. **La réussite de la CAMU dépend d'une approche pragmatique, décentralisée et orientée vers l'efficacité opérationnelle, garantissant la protection et la satisfaction des bénéficiaires.**



Comité de direction du BCBTP

Plaidoyer pour une gouvernance autonome



UNICONGO a pris part, le mercredi 14 janvier 2026, à la session ordinaire du Comité de direction du Bureau de Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics (BCBTP), en qualité de membre représentant le secteur privé.

Cette réunion revêtait un caractère particulier, le Comité de direction ne s'étant plus réuni depuis avril 2024, alors même que le BCBTP joue un rôle stratégique dans la sécurisation technique, la qualité des ouvrages et la régulation du secteur du BTP au Congo.

Une session structurante pour la gouvernance du BCBTP

La session du 14 janvier 2026 a permis aux membres du Comité de direction de :

- examiner et adopter les documents de l'exercice 2024 (rapport d'activités, rapport financier et rapport d'exécution budgétaire) ;
- approuver les documents relatifs à l'exercice 2025 ;
- examiner et débattre des orientations et documents prévisionnels pour l'exercice 2026, notamment le programme d'activités et le projet de budget ;
- échanger sur les enjeux institutionnels, organisationnels et financiers du BCBTP.

Des chiffres qui interrogent le modèle économique

Le projet de budget 2026 du BCBTP est arrêté à un montant global d'environ 2,9 milliards FCFA, incluant :

- les recettes issues des prestations techniques (études, contrôles, expertises) ;
- et une subvention d'équilibre de l'État estimée à près de 965 millions FCFA.

Ces données confirment que, malgré une activité opérationnelle réelle et des performances techniques avérées, le BCBTP demeure structurellement dépendant de l'appui budgétaire de l'État pour assurer son équilibre financier.

La position d'UNICONGO : vers une autonomie pleine et effective du BCBTP

À travers sa participation, UNICONGO a porté la voix du secteur privé, en soulignant que **le BCBTP, au regard de la nature de ses missions, devrait tendre vers une autonomie pleine et effective, tant sur le plan organisationnel que financier.**

En effet, en tant qu'organisme chargé du contrôle technique, de l'expertise et de la sécurisation des ouvrages, le BCBTP :

- rend des services essentiels à l'État, aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises ;
- dispose d'un potentiel économique réel fondé sur la facturation de prestations techniques ;
- doit pouvoir garantir son indépendance technique, la continuité du service, et la crédibilité de ses avis.

Pour UNICONGO, la réduction progressive de la dépendance à la subvention publique, à travers un modèle économique plus autonome et durable, constitue un enjeu majeur de bonne gouvernance, au bénéfice de l'ensemble des acteurs du secteur du BTP et de l'économie nationale.

UNICONGO réaffirme son engagement à contribuer activement aux instances de gouvernance auxquelles elle est associée, dans une logique de dialogue public-privé responsable et constructif, au service d'un secteur du BTP plus structuré, plus professionnel et plus performant.

CONSOLIDEZ VOTRE POSITION SUR LE MARCHÉ AVEC L'ASSURANCE CAUTION DE L'AFRICAIN DES ASSURANCES CONGO



**AAC, L'ASSUREUR
CAUTION QUI
GARANTIT LA RÉUSSITE
DE VOS PROJETS**

AAC
Caution

AOA
ASSURANCES
Le sens de l'engagement

Membre du réseau
globus 

POINTE NOIRE

En face de la station SNPC-D, près de l'hôtel ELAÏS, avenue
Charles de Gaulle, immeuble LINCOLN IMMOCO

BRAZZAVILLE

Entre l'hôtel Radisson et le Trésor Public, en bordure
du fleuve, en face de l'hôtel KEMPINSKI

CONTACT

Tél. : (+242) 06 581 34 34 / 06 581 19 19 | Email : infos@assurances-aac.com

Urbanisme au Congo



Planifier ne suffit plus : le défi économique de nos villes

À écouter les conversations publiques, on pourrait croire que Brazzaville, Pointe-Noire et nos principales agglomérations se développent sans boussole, sans vision, sans cadre. Le diagnostic est souvent brutal : « **nos villes n'ont pas de plan d'urbanisme** ». Cette affirmation est compréhensible au regard de ce que chacun observe au quotidien : **congestion, étalement désordonné, quartiers sous-équipés, pression foncière, conflits d'usage, infrastructures saturées**. Mais elle est aussi, dans une certaine mesure, inexacte.

Car des documents de planification existent bel et bien. Ils sont rarement cités, peu vulgarisés, parfois oubliés, mais ils sont là. Les Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU), comme ceux de Brazzaville et de Pointe-Noire, en sont une illustration. Ces documents proposent une vision à long terme, généralement sur 15 à 20 ans. Ils établissent un diagnostic, définissent des orientations spatiales, identifient des pôles de développement, structurent les réseaux de mobilité, anticipent les besoins en équipements et cherchent à concilier croissance, attractivité et durabilité.

Le véritable problème n'est donc pas tant l'absence de plans que leur faible appropriation, leur exécution limitée et leur faible articulation avec les réalités économiques, budgétaires et institutionnelles du pays.

Quand l'urbanisation ne suit pas la démographie, le développement socioéconomique en pâtit.

L'un des déséquilibres les plus lourds de conséquences pour nos villes est le décalage entre la croissance démographique et la capacité de l'espace urbain à absorber cette croissance de manière organisée. Les populations augmentent plus vite que les routes, plus vite que les réseaux, plus vite que les équipements collectifs, plus vite que les capacités de régulation foncière.

Ce déséquilibre n'est pas qu'un problème social ou esthétique. C'est un problème économique majeur.

Une ville mal structurée renchérit le coût de faire des affaires. Les entreprises y subissent des pertes de productivité liées aux embouteillages, aux ruptures de service, aux difficultés d'approvisionnement, aux problèmes de desserte, aux aléas d'accès.

À l'échelle macroéconomique, ce sont des milliers d'heures de travail perdues, des surcoûts logistiques diffus mais permanents, et une compétitivité affaiblie.

Ce désordre urbain agit également comme un repoussoir pour l'investissement. Les investisseurs évaluent la qualité d'une ville comme ils évaluent un pays : accessibilité, fiabilité des réseaux, lisibilité foncière, prévisibilité des règles, sécurité juridique. Une ville congestionnée, inondable, sans structure claire, est perçue comme un facteur de risque. Le coût du capital augmente, les projets se renchérissent, certains arbitrages se font ailleurs.

Enfin, l'urbanisation subie pèse sur le capital humain. Lorsque les ménages consacrent une part excessive de leur temps et de leur énergie à se déplacer, à accéder à l'eau, à l'électricité, aux soins, à l'éducation, c'est toute l'économie qui ralentit. **La ville n'est pas seulement un lieu de résidence : c'est une infrastructure productive.**

Brazzaville, Pointe-Noire : des défis urbains devenus systémiques

Brazzaville et Pointe-Noire concentrent l'essentiel de la dynamique urbaine nationale. Elles sont des pôles d'attractivité économique, administrative et sociale. Elles attirent chaque année de nouveaux habitants, avec des besoins croissants en logement, en mobilité, en services publics, en emplois.

Cette croissance rapide exerce une pression considérable sur des infrastructures souvent conçues pour des villes bien plus petites. Les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement, les voiries, les équipements de santé et d'éducation sont mis à rude épreuve. La planification peine à suivre.

Le foncier constitue un autre défi majeur. Faute d'anticipation et de sécurisation des réserves foncières, les occupations spontanées se multiplient, rendant toute restructuration ultérieure extrêmement coûteuse. L'État et les collectivités se retrouvent dans une logique de rattrapage permanent.

C'est précisément pour répondre à ces dynamiques que les SDU ont été conçus. Ils ont vocation à anticiper, structurer, hiérarchiser. Ils proposent une architecture de long terme pour la ville : localisation des activités, organisation des déplacements, structuration des pôles économiques, protection des espaces sensibles, programmation des grands équipements.

Des plans souvent ambitieux, mais peu opérationnels

Contrairement à une idée répandue, ces documents ne manquent pas d'ambition. Ils projettent des villes multipolaires, mieux connectées, plus attractives, plus résilientes. Ils intègrent des concepts modernes : mixité fonctionnelle, densification maîtrisée, corridors économiques, trames vertes, intégration des mobilités.

Le problème n'est donc pas la vision. Le problème est sa traduction.

Les SDU sont trop souvent des documents de référence, pas des portefeuilles de projets. Ils identifient des zones, des axes, des principes, mais rarement des projets phasés, chiffrés, financés, contractualisés. Or, sans traduction opérationnelle, la planification reste théorique.

Le mur du financement public

La plupart de ces schémas reposent implicitement sur une hypothèse fragile : celle d'un État capable de financer sur fonds publics des investissements urbains massifs et continus pendant 15 ou 20 ans.

Cette hypothèse ne correspond plus aux contraintes contemporaines. Les besoins sont immenses, les marges budgétaires limitées, et les priorités multiples. Les villes sont en concurrence avec les dépenses sociales, sécuritaires, éducatives, sanitaires.

Il ne s'agit pas de pointer une défaillance, mais de reconnaître une réalité structurelle : **les finances publiques, seules, ne peuvent pas porter l'ensemble de la transformation urbaine.** C'est ici qu'un changement de paradigme s'impose.

Penser la ville comme un écosystème économique

Un schéma directeur ne devrait pas seulement être une carte. Il devrait être un modèle économique. Chaque grande orientation doit poser des questions simples mais décisives : qui finance, qui opère, qui entretient, et selon quels mécanismes de retour sur investissement ?

Une zone d'activités n'est pas seulement un zonage, c'est un outil de production de valeur. Un pôle logistique n'est pas qu'un aménagement, c'est un levier de compétitivité. Un système de transport n'est pas qu'une dépense, c'est un multiplicateur de productivité.

Intégrer ces logiques dès la conception permettrait de transformer les SDU en véritables plateformes de projets.

Les partenariats public-privé : un levier sous-exploité

Dans ce cadre, les partenariats public-privé (PPP) ne sont pas des solutions marginales. Ils peuvent devenir des instruments structurants de mise en œuvre.

Ils sont particulièrement adaptés à de nombreux segments urbains : parkings, marchés modernes, gares routières, zones logistiques, logements structurés, éclairage public, eau, assainissement, gestion des déchets, transports collectifs, fronts urbains.

Mais les PPP exigent une ingénierie sérieuse : cadre juridique clair, partage équilibré des risques, transparence, gouvernance stable, capacité de suivi. Mal conçus, ils échouent. Bien conçus, ils accélèrent, sécurisent et professionnalisent.

Le secteur privé comme co-architecte de la ville

Le secteur privé a un intérêt vital à l'existence de villes fonctionnelles. Il ne s'agit pas d'une posture idéologique, mais d'un calcul économique. Les entreprises ont besoin de lisibilité, de fiabilité, de prévisibilité.

Elles doivent être associées non comme simples financeurs, mais comme partenaires stratégiques dans la conception même des projets urbains.

C'est ici que des organisations comme UNICONGO ont un rôle central à jouer : identifier les projets bancables, structurer les dialogues public-privé, attirer des investisseurs, contribuer à la conception de montages innovants, défendre une vision économique de la ville.

Changer le récit sur nos villes

Nos villes ne manquent pas de plans. Elles manquent de traduction économique, institutionnelle et opérationnelle de ces plans. Le défi n'est pas de produire davantage de documents. Il est de rendre ceux qui existent exécutables.

- Transformer un schéma en projets ;
- Transformer une vision en investissements ;
- Transformer une carte en dynamique économique.

C'est à ce prix que Brazzaville, Pointe-Noire et nos autres villes pourront devenir non seulement plus habitables, mais aussi plus compétitives, plus attractives et plus créatrices de valeur.

Lire les plans d'urbanisme via ces liens :

- <https://bit.ly/46pKsO3>
- <https://bit.ly/4a06kBT>



AGENDA 2026 DISPONIBLE



FISCALITÉ SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Une logique anti-économique qui freine l'investissement

Dans les débats budgétaires, certaines décisions fiscales sont souvent présentées comme purement techniques. Elles sont en réalité profondément structurantes pour l'économie. C'est le cas de la taxation du chiffre d'affaires. **UNICONGO considère depuis longtemps que ce type de prélèvement est fondamentalement antiéconomique**, car il frappe l'activité indépendamment de sa rentabilité, pénalise l'investissement et affaiblit la compétitivité des entreprises formelles.

L'exemple récent du secteur des télécommunications est particulièrement révélateur. Jusqu'ici, ce secteur était soumis à une taxe spécifique de 4 % sur son chiffre d'affaires. Le projet de loi de finances 2026 prévoyait de porter ce taux à 6 %. Une augmentation brutale, sans lien avec la réalité économique des opérateurs, leurs marges, leurs cycles d'investissement, ni leurs obligations de couverture territoriale.

UNICONGO est intervenue auprès de la Commission Économie et Finances de l'Assemblée nationale pour alerter sur les effets négatifs d'une telle mesure. À l'issue de ces échanges, cette hausse a été partiellement contenue : **la taxe passera à 5 % en 2026. Ce résultat constitue une avancée, mais il ne règle pas le problème de fond : la logique même de taxer le chiffre d'affaires.**

Pourquoi taxer le chiffre d'affaires est une erreur économique

Le chiffre d'affaires n'est pas un indicateur de richesse. C'est un indicateur de volume d'activité. Une entreprise peut réaliser un chiffre d'affaires élevé tout en étant faiblement rentable, voire déficitaire. Elle peut être en phase d'investissement massif, de déploiement de nouvelles infrastructures, d'extension géographique ou de modernisation technologique. Dans ces cas, ses marges sont mécaniquement comprimées.

Taxer le chiffre d'affaires revient à imposer une entreprise avant même qu'elle n'ait dégagé la moindre valeur réelle. L'impôt devient alors une charge fixe, indépendante de la capacité contributive effective. C'est exactement l'inverse du principe fondamental d'une fiscalité saine, qui veut que l'impôt soit proportionnel à la richesse créée.

Dans des secteurs intensifs en capital comme les télécommunications, les industries extractives, l'énergie ou certaines branches industrielles, cette logique est particulièrement contre-productive. Ces secteurs nécessitent des investissements lourds, souvent amortis sur de longues périodes. Leur imposer des taxes sur le chiffre d'affaires, c'est renchérir artificiellement le coût de l'investissement, ralentir leur développement et, in fine, réduire leur capacité à créer de l'emploi et de la valeur locale.

Une généralisation inquiétante de cette logique

Le secteur des télécommunications n'est pas un cas isolé. Les secteurs extractifs sont eux aussi soumis à des mécanismes de taxation fondés sur le chiffre d'affaires ou la production brute, parfois cumulés avec d'autres prélèvements. Mais au-delà de ces secteurs spécifiques, l'ensemble de l'économie congolaise est concernée à travers des dispositifs transversaux comme la TSS, qui représente 1 % du chiffre d'affaires.

Cela signifie concrètement qu'une entreprise qui ne dégage aucun bénéfice, ou qui traverse une période de difficulté, continue à payer ces taxes. Cette logique pèse prioritairement sur les entreprises formelles, structurées, déclarées, visibles, celles-là mêmes que l'État devrait encourager.

À l'inverse, les acteurs informels, par définition hors radar, échappent à ces prélèvements. Résultat : la fiscalité devient un facteur de distorsion de concurrence, favorisant les comportements d'évitement et décourageant la formalisation.

Le cas de la taxe dite du « pollueur-payeur » : un principe juste, une assiette discutable

Cette logique se confirme avec l'introduction, dans la Loi de finances 2026, d'une nouvelle taxe dite du « pollueur-payeur », qui imposera l'industrie à hauteur de 0,5 % de son chiffre d'affaires. Sur le principe, l'objectif est compréhensible : **internaliser les externalités environnementales et responsabiliser les acteurs économiques.**

Mais là encore, le choix de l'assiette pose problème

Faire reposer cette contribution sur le chiffre d'affaires plutôt que sur le niveau réel de pollution, l'empreinte carbone, la nature des procédés industriels ou les efforts de dépollution engagés revient à appliquer une logique uniforme à des situations très différentes. Une entreprise qui investit massivement dans des technologies propres, dans la modernisation de ses équipements ou dans la réduction de ses émissions sera taxée de la même manière, proportionnellement à son chiffre d'affaires, qu'une entreprise beaucoup plus polluante mais moins vertueuse dans ses pratiques.

Ce mécanisme crée un contresens économique et environnemental. Il ne récompense pas les comportements responsables, il ne différencie pas les modèles, et il réduit mécaniquement les capacités d'investissement des industriels, y compris ceux qui cherchent précisément à réduire leur impact écologique. Autrement dit, on risque de pénaliser l'effort au lieu de l'encourager.

Comme pour les télécommunications et comme pour la TSS, on privilégie une assiette facile à collecter, visible et immédiate, le chiffre d'affaires au détriment d'une assiette plus juste mais plus exigeante en matière de contrôle, de mesure et de suivi.

Taxer le bénéfice plutôt que l'activité brute

La position d'UNICONGO est constante : une économie saine repose sur une fiscalité qui taxe la création réelle de valeur, c'est-à-dire le bénéfice. L'impôt sur les sociétés (IS), calculé sur le résultat avant impôt, répond précisément à cette logique.

Les pouvoirs publics avancent souvent un argument pour justifier les taxes sur le chiffre d'affaires : de nombreuses entreprises minimiseraient leurs bénéfices pour réduire leur IS. Il y aurait donc un problème de sincérité des comptes. Mais si tel est le cas, la réponse ne peut pas être de pénaliser indistinctement l'ensemble de l'économie formelle. Le problème n'est pas la structure de l'impôt, mais la qualité du contrôle.

On ne corrige pas une défaillance de l'administration fiscale en instaurant de mauvais impôts. On la corrige en améliorant les capacités de contrôle, d'audit, de recoupement et de traçabilité.

Le vrai levier : la modernisation et la numérisation des régies financières

UNICONGO plaide depuis plusieurs années pour un changement de paradigme. Plutôt que de multiplier les taxes faciles à collecter mais économiquement inefficaces, il faut investir dans la modernisation de l'administration fiscale.

La numérisation des régies financières permet aujourd'hui :

- le croisement automatique des données ;
- le suivi des flux financiers ;
- la traçabilité des opérations ;
- la détection des incohérences comptables ;
- l'analyse des chaînes de valeur.

C'est par ces outils que l'on lutte efficacement contre la fraude, pas en taxant indistinctement tout le monde.

Une fiscalité moderne est une fiscalité qui distingue, qui cible, qui contrôle, et qui sanctionne les comportements déviants sans pénaliser les acteurs vertueux.

Une fiscalité qui limite l'investissement est une fiscalité contre-productive

Chaque taxe sur le chiffre d'affaires réduit mécaniquement la capacité d'autofinancement des entreprises. Elle affecte leurs marges, leurs capacités d'emprunt, leurs budgets d'innovation, de formation et de recrutement.

Dans un contexte où le Congo cherche à diversifier son économie, à attirer des investisseurs, à développer des champions nationaux, ce type de fiscalité envoie un signal contradictoire. On ne peut pas appeler à l'investissement tout en rendant structurellement plus coûteux l'acte même d'investir.

Le rôle d'UNICONGO : défendre une fiscalité pro-croissance

L'intervention d'UNICONGO auprès de la Commission Économie et Finances sur la taxe télécoms s'inscrit dans une logique plus large : défendre une fiscalité favorable à la croissance, à l'investissement et à la formalisation.

La réduction de l'augmentation de 6 % à 5 % est une victoire partielle, mais elle ne saurait être un aboutissement. Le combat reste celui d'un changement de logique.

Nous continuerons à plaider pour :

- une fiscalité basée sur le bénéfice et non sur l'activité brute ;
- un renforcement des capacités de contrôle plutôt que des taxes aveugles ;
- une meilleure cohérence entre politique fiscale, objectifs environnementaux et développement économique.

Une économie ne se développe pas sous pression fiscale mal calibrée. Elle se développe dans un cadre prévisible, juste et incitatif.



Illusion sociale et destruction silencieuse de l'investissement

Le plafonnement des prix est souvent présenté comme un acte de justice sociale. Il serait, dit-on, un moyen de protéger le pouvoir d'achat, de garantir l'accès du plus grand nombre à des biens et services essentiels et de contenir les abus. Dans les faits, lorsqu'il devient une doctrine économique généralisée, il produit l'effet inverse : **il fragilise les opérateurs, décourage l'investissement, dégrade la qualité de service et finit par raréfier l'offre.** Le secteur aérien en fournit aujourd'hui une illustration particulièrement parlante.

Sur la liaison Brazzaville – Pointe-Noire, le billet aller simple en classe économique est plafonné à 40 000 FCFA. À première vue, ce tarif peut sembler raisonnable, voire attractif. Il est même comparable à ceux pratiqués par certaines compagnies low-cost européennes sur des distances similaires. Mais cette comparaison est trompeuse, car elle ignore totalement les conditions structurelles qui rendent ces prix possibles en Europe.

Les compagnies low-cost opèrent dans des environnements caractérisés par un trafic massif, une densité élevée de rotations et des infrastructures conçues pour absorber des millions de passagers par an. Les coûts fixes y sont lissés sur un grand nombre de vols. C'est cette masse critique qui permet des prix bas.

Au Congo, la réalité est radicalement différente. Les deux principaux aéroports du pays accueillent à peine une dizaine de vols par jour, tout en supportant des infrastructures de niveau international. Autrement dit, nous avons des plateformes dimensionnées comme des hubs, avec des trafics comparables à ceux d'aéroports secondaires européens. Cette disproportion crée un déséquilibre structurel.

Sur un billet plafonné à 40 000 FCFA, seules environ 13 000 FCFA reviennent réellement à la compagnie. Le reste est absorbé par les taxes, redevances et frais divers. Avec ce montant, elle doit pourtant couvrir le carburant, les équipages, les assurances, la maintenance, les pièces de rechange, la formation, les audits de conformité et l'amortissement des appareils. C'est économiquement intenable.

Cette distorsion devient encore plus flagrante lorsqu'on la traduit en chiffres concrets. Prenons un avion standard, de type Boeing 737, configuré avec 150 places, rempli à 100 %, une compagnie ne génère que 1,95 million FCFA de chiffre d'affaires réel par vol. Avec 4 vols par jour, cela représente 7,8 millions FCFA, auxquels il faut retirer 2,5 à 3 millions FCFA pour le carburant. C'est sur cette base que l'on attend d'elle qu'elle finance la sécurité, la maintenance, les équipages, les assurances et le renouvellement de sa flotte. **Ce n'est pas un modèle économique : c'est une injonction à la fragilité.**

Contrairement à une idée répandue, les taxes et redevances ne sont pas aisément compressibles. Elles correspondent à des coûts réels : sûreté, contrôle aérien, équipements, pompiers, entretien des pistes, conformité aux normes internationales. Ces dépenses ne diminuent pas parce que le trafic est faible. Elles deviennent au contraire plus lourdes par passager.

La conséquence est mécanique. **Les compagnies sont étranglées. Les marges disparaissent. Les investissements sont reportés. Les flottes vieillissent.** Les budgets de maintenance sont comprimés. Or, dans l'aérien, ces arbitrages touchent directement à la fiabilité et à la sécurité. Ce modèle ne peut produire que de la fragilité.

Ce paradoxe est d'autant plus frappant que l'avion n'est pas la seule option entre Brazzaville et Pointe-Noire. Chaque jour, des dizaines de cars transportent des milliers de passagers entre les deux villes, bien plus que l'aérien n'a jamais pu en absorber, même lorsqu'il y avait plusieurs compagnies en activité. L'avion n'est donc pas ici un bien vital sans alternative. Il est un service de rapidité, de confort et de productivité. Le traiter comme un produit de première nécessité relève d'une confusion.

Le caractère non viable de ce modèle ne se lit pas seulement dans les bilans, mais dans les comportements qu'il induit.

Lorsqu'une entreprise ne peut pas couvrir ses coûts, elle ne disparaît pas immédiatement : elle commence par arbitrer. Elle retarde certains paiements, accumule des arriérés, négocie des moratoires, puis entre dans une spirale de contentieux. C'est exactement ce que l'on observe aujourd'hui dans le transport aérien domestique.

Nous avons vu une compagnie dont le siège était fermé pour cause de non-paiement de cotisations sociales, notamment vis-à-vis de la CNSS. Une autre est régulièrement poursuivie en justice par ses fournisseurs, faute de règlements honorés dans les délais. Une troisième peine à financer ses pièces détachées, à maintenir ses avions en état de vol et à payer régulièrement son personnel. Ce ne sont pas des anecdotes isolées : **ce sont les symptômes d'un secteur structurellement asphyxié.**

Dans ces conditions, il est illusoire de croire que les compagnies puissent investir, renouveler leurs flottes, renforcer leur conformité réglementaire ou ouvrir de nouvelles lignes. Elles ne sont plus dans une logique de développement, mais de survie. **Or, un secteur stratégique ne peut pas être fondé sur la survie permanente de ses opérateurs.**



Le résultat est mécanique : l'offre se concentre, la concurrence disparaît, les fréquences baissent, la qualité se dégrade, et le pays devient dépendant d'un nombre de plus en plus restreint d'acteurs. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une seule compagnie réellement en opération : Canadian Airways. ECAir, de son côté, est clouée au sol, en attente d'une aide publique promise pour financer sa maintenance et remettre son appareil en état de vol.

Cette situation n'est pas un accident de parcours. Elle est la conséquence directe d'un cadre économique qui ne permet pas aux opérateurs de fonctionner normalement. Ce n'est pas un problème de gestion isolé, c'est un problème de modèle.

Ce qui est présenté comme une politique sociale devient, en réalité, une politique anti-investissement. **Or, sans investissement, il n'y a ni amélioration de la qualité, ni extension des réseaux, ni innovation, ni baisse durable des coûts.** Il n'y a que de la stagnation, puis du déclin.

Dans le cas de l'aérien, les effets pervers sont encore plus graves. En étranglant la rentabilité sur la principale ligne du pays, on empêche toute extension vers les villes enclavées comme Impfondo ou Ouessou, où l'avion est pourtant un outil de désenclavement, pas un luxe. Ces dessertes ne peuvent exister que si les lignes principales dégagent des marges suffisantes pour les soutenir.

La comparaison régionale est éclairante. Dans plusieurs pays voisins, pour des distances comparables, les billets sont deux à trois fois plus chers. Cela peut choquer, mais ces tarifs permettent aux compagnies d'investir, de maintenir des flottes modernes, de respecter les normes et de structurer un réseau cohérent. Le prix n'est pas seulement un coût pour le consommateur ; il est aussi une condition de la qualité, de la sécurité et de la continuité du service.

Il existe pourtant des alternatives intelligentes. La première consiste à abandonner l'idée d'un prix unique figé. L'aérien repose partout dans le monde sur une tarification dynamique : plus on réserve tôt, moins on paie ; plus on attend, plus le prix augmente ; plus la cabine se remplit, plus la valeur de la place augmente. Ce système permet d'optimiser les revenus sans exclure.

La seconde est de cibler réellement les politiques sociales. Si l'objectif est d'aider certaines catégories de population, alors il faut des mécanismes de compensation directs, transparents et budgétés, plutôt que de fragiliser l'ensemble d'un secteur stratégique.

Un transport aérien bon marché mais instable, sous-investi et structurellement fragile n'est pas un progrès social. C'est une illusion. **La véritable modernité consiste à bâtir des services soutenables, sûrs et capables de se développer.**

À vouloir protéger sans comprendre les coûts réels, on finit par détruire ce que l'on prétend défendre.

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



+800 postes disponibles

Postulez dès aujourd'hui !

 www.emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg

Zone CEMAC : Une décennie de turbulence et la quête de souveraineté monétaire

Depuis dix ans, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) traverse une période marquée par de fortes turbulences économiques. Entre chocs exogènes répétés et fragilités structurelles internes, la région peine à stabiliser sa position extérieure et à protéger ses réserves de change, tandis que la dépendance aux matières premières expose ses économies aux aléas des marchés mondiaux. Le dernier Sommet Extraordinaire des Chefs d'État, tenu à Brazzaville le 22 janvier 2026, a mis en exergue l'urgence d'adopter des mesures « vigoureuses » pour redresser une situation macroéconomique encore préoccupante.

Du baril au confinement

L'économie de la CEMAC reste intrinsèquement liée aux fluctuations des cours mondiaux, en particulier à ceux du pétrole. Pour ces pays majoritairement producteurs de matières premières, toute baisse du prix du baril se traduit directement par une érosion des réserves de change logées à la **Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)**, affectant la couverture monétaire et la stabilité financière.

Plusieurs événements ont marqué cette décennie :

1. Le crash pétrolier de 2014-2016 :

La chute brutale des prix du pétrole a déclenché une crise de liquidité sévère. Les États ont dû solliciter massivement l'aide des bailleurs de fonds internationaux, et la confiance sur les marchés financiers a été fortement ébranlée.

2. La crise COVID-19 :

Alors que la région amorçait une reprise fragile, la pandémie a gelé le commerce international. La contraction des exportations a réduit les recettes publiques, tandis que les dépenses d'urgence ont explosé, accentuant le déséquilibre budgétaire.

3. La guerre en Ukraine :

Bien que ce conflit ait temporairement fait monter les prix du pétrole, il a surtout provoqué une inflation importée sur les produits de première nécessité et les engrais, fragilisant les balances commerciales et accentuant la pression sur les devises.



Ces événements montrent que la CEMAC reste extrêmement vulnérable aux fluctuations externes, et que les stratégies de stabilisation doivent désormais prendre en compte cette instabilité chronique.

Le baril et la santé des réserves

Le lien entre le prix du pétrole et les réserves de change est quasi organique dans la zone. Lorsque le baril est élevé, les devises affluent et la couverture monétaire se renforce. À l'inverse, chaque baisse expose les économies à un seuil critique, menaçant la stabilité de la monnaie commune.

Au cours de la dernière décennie, le prix du pétrole a oscillé entre **30 et 120 dollars le baril**, empêchant toute accumulation durable d'un « matelas de sécurité ». Cette volatilité complique la consolidation de la position extérieure et rend la gestion macroéconomique de la région extrêmement complexe.

En termes de croissance, la CEMAC affiche une performance modeste: le PIB réel moyen était de 3,0 % en 2024 et devrait se situer autour de 2,8 % en 2025. À titre de comparaison, l'UEMOA, moins dépendante des hydrocarbures et plus diversifiée, enregistre une croissance d'environ 6,2 % en 2025, soit plus du double de celle de la CEMAC. Le PIB par habitant de la CEMAC stagne également, avec une progression estimée à 0,2 % en 2025, contre une hausse plus significative dans la zone UEMOA.

Évolution des réserves de changes sur 10 ans : une amélioration trompeuse

À première lecture, l'évolution des réserves internationales de la CEMAC pourrait suggérer un redressement notable. Après avoir atteint un point bas en 2016, à 3,26 milliards, les réserves ont progressivement augmenté pour dépasser 6,377 milliards en 2025, soit plus du double en sept ans.

Cette trajectoire semble indiquer une amélioration de la position extérieure de la région.

Cependant, cette lecture **en valeur absolue est trompeuse**. En réalité, la situation monétaire reste jugée critique en 2025 pour plusieurs raisons structurelles.

D'abord, les réserves doivent être appréciées **au regard des besoins de financement de l'économie**, notamment la couverture des importations. Or, la forte hausse des importations alimentaires, énergétiques et de biens intermédiaires, amplifiée par l'inflation mondiale, a considérablement accru la demande de devises. Ainsi, malgré leur hausse nominale, les réserves couvrent difficilement le seuil prudentiel de trois mois d'importations, exposant la zone à un risque de tension rapide en cas de choc externe.

Ensuite, les réserves sont inégalement réparties entre les États membres. Une part significative est concentrée dans quelques économies, principalement le Cameroun et le Gabon, tandis que d'autres pays demeurent dans une situation de vulnérabilité extrême. Cette asymétrie fragilise l'union monétaire : la solidité de la CEMAC dépend désormais d'un nombre restreint de contributeurs nets, augmentant le risque systémique.

Enfin, la reconstitution des réserves observée depuis 2021 repose largement sur des facteurs conjoncturels : hausse temporaire des prix du pétrole, décaissements des programmes du FMI et durcissement de la réglementation des changes par la BEAC.

Ces leviers, bien que nécessaires à court terme, n'ont pas été accompagnés d'une transformation structurelle suffisante des économies. La dépendance aux hydrocarbures demeure, et les exportations hors pétrole restent marginales.

Ainsi, la CEMAC ne fait pas face à une crise monétaire ouverte, mais à une stabilité fragile et réversible, où le niveau des réserves masque une vulnérabilité profonde.

Le piège de l'endettement en devises

Pour compenser la baisse des revenus pétroliers, plusieurs États de la CEMAC ont eu recours à un endettement massif en devises (Eurobonds, prêts bilatéraux). Cette stratégie devient problématique lorsque les réserves diminuent :

- Le coût du service de la dette augmente mécaniquement par rapport aux revenus disponibles ;
- La rareté des devises rend difficile le respect des échéances, menaçant la soutenabilité de la dette à moyen terme.

C'est dans ce contexte que les chefs d'État insistent sur la mise en place des **Comptes Uniques du Trésor (CUT)** et la digitalisation des finances publiques pour mieux tracer et gérer les flux financiers.

Réglementation des changes, fuite des capitaux

La BEAC a renforcé la réglementation des changes pour protéger les réserves. Si cette mesure est essentielle, elle est parfois perçue par le secteur privé comme contraignante, favorisant des stratégies de contournement et une augmentation des sorties illicites de devises.

Le sommet de Brazzaville a souligné la nécessité de rapatrier les avoirs détenus à l'étranger, en particulier pour les entreprises du secteur extractif, afin de réinjecter ces devises dans le circuit bancaire formel, de réduire l'exposition au risque souverain et d'assainir le système financier.

Vers une transformation structurelle

Pour rompre avec le cycle de dépendance aux matières premières, la CEMAC mise sur deux axes stratégiques :

Vers une transformation structurelle

Pour rompre avec le cycle de dépendance aux matières premières, la CEMAC mise sur deux axes stratégiques :

1. L'import-substitution : Développer la production locale pour réduire les besoins en devises liés aux importations alimentaires et industrielles.

2. La diversification via la BDEAC : Renforcer le rôle de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale pour financer la transformation structurelle et la modernisation des économies locales. Ces mesures visent à créer une résilience économique durable et à réduire la vulnérabilité face aux chocs externes.

Une souveraineté monétaire

La décennie écoulée montre que la stabilité monétaire en CEMAC n'est plus seulement une question de politique monétaire, mais un véritable enjeu de souveraineté économique. Le succès de la région dépendra de la capacité des États membres à :

- Coordonner leurs politiques budgétaires avec les directives de la BEAC et du FMI ;
- Améliorer la collecte et l'utilisation des devises issues des exportations ;
- Développer des mécanismes de production et de financement internes pour réduire la dépendance aux marchés mondiaux.

L'écart avec l'UEMOA illustre l'urgence : **la zone ouest-africaine croît à plus de 6%, tandis que la CEMAC peine à dépasser 3%**, reflétant une vulnérabilité structurelle accrue. L'heure est à une réforme pragmatique et structurelle, où la consolidation des réserves, la transparence financière et la diversification économique deviennent des priorités incontournables pour assurer la stabilité et la croissance à long terme de la CEMAC.

A wide-angle photograph of an oil field at sunset. Several pumpjacks are silhouetted against a vibrant orange and yellow sky. The ground is dark, and some industrial structures are visible in the distance.

ZOOM SUR UN SECTEUR

AVAL PÉTROLIER : ORGANISATION, DYNAMIQUES ET DÉFIS STRUCTURELS



Le marché congolais des produits pétroliers occupe une place centrale dans le fonctionnement de l'économie nationale. Il conditionne l'activité des ménages, la compétitivité des entreprises, la performance des transports et le développement des secteurs industriels clés. À ce titre, **la distribution du carburant constitue un enjeu stratégique majeur, à la croisée des impératifs économiques, sociaux et budgétaires.** Comprendre l'organisation du secteur, ses équilibres actuels et ses fragilités permet d'éclairer les débats récurrents sur les subventions, la gouvernance et la nécessité d'une réforme en profondeur.

Dans ce cadre, la SNPC assure l'approvisionnement du marché intérieur en cédant les produits aux distributeurs agréés, lesquels sont tenus de respecter strictement les prix administrés fixés par l'État. Ce mécanisme vise à garantir la stabilité des prix à la pompe, mais il limite fortement la concurrence et transfère une part importante du risque financier vers l'opérateur public.

La CORAF, pilier industriel sous contrainte

La CORAF constitue le principal outil de raffinage du pays. Dotée d'une capacité théorique d'environ un million de tonnes de brut par an, elle couvre en moyenne près de **60 % des besoins nationaux en produits pétroliers**. Le solde est assuré par les importations.

Malgré une amélioration récente de son taux d'utilisation, la raffinerie demeure confrontée à des contraintes techniques, financières et opérationnelles. Ses coûts de production élevés et ses besoins récurrents en maintenance la rendent dépendante de subventions publiques implicites ou explicites. La priorité qui lui est accordée dans l'approvisionnement du marché intérieur, **bien qu'elle réponde à un objectif de souveraineté énergétique, pèse significativement sur les finances publiques.**

Une organisation fortement encadrée par l'État

Le secteur congolais des hydrocarbures est caractérisé par une régulation étroite et une forte intervention publique. La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) y joue un rôle structurant.

La SNPC s'est progressivement imposée comme l'acteur pivot du système.

Elle est aujourd'hui l'unique acheteur de la production de la raffinerie nationale, la Congolaise de Raffinage (CORAF), et le principal importateur effectif de produits pétroliers raffinés.



Le rôle clé du stockage et du transport

Le stockage et le transport en gros des produits raffinés sont assurés par la Société Commune de Logistique (SCLOG). Cette structure est détenue conjointement par les sociétés de distribution qui étaient présentes sur le marché au moment de sa création : **SNPC, TotalEnergies, AOGC, Puma Energy et X-Oil**. Elle constitue un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement.

La SCLOG exploite des dépôts stratégiques situés principalement à Pointe-Noire et à Brazzaville, **pour une capacité totale estimée à près de 100 000 m³**. Elle garantit la sécurité d'approvisionnement du pays, mais son fonctionnement reste étroitement dépendant des volumes importés et raffinés, ainsi que de la coordination avec les autorités publiques.

La distribution : un marché concentré

La distribution finale du carburant est assurée par un nombre limité d'acteurs agréés, publics et privés. Le marché demeure relativement concentré. TotalEnergies et Puma Energy y occupent une position dominante, représentant ensemble près de 60 % des parts de marché. Ils sont suivis par d'autres opérateurs tels qu'AOGC, la filiale de distribution de la SNPC (SNPC-D), la Société Olympia ainsi qu'Imperatus Energy et quelques distributeurs de taille plus modeste.

L'intégration des nouveaux acteurs dans ce paysage témoigne d'une diversification progressive des acteurs, même si les marges de manœuvre commerciales restent limitées par la régulation des prix et par les conditions d'approvisionnement imposées par le système actuel.

Une consommation en hausse et une dépendance persistante

La consommation nationale de carburant connaît une progression régulière. Elle est passée d'environ **52 millions de litres par mois en 2018 à près de 60 millions de litres en 2023**, sous l'effet combiné de la croissance démographique, de l'urbanisation et de la reprise de certaines activités économiques.

Le gasoil constitue le principal produit consommé, avec environ 58 % des volumes, suivi de l'essence super (33 %) et du kérosène ou Jet A-1 destiné au secteur aérien (8 %). Cette structure de la demande reflète l'importance du transport routier, des groupes électrogènes et des usages industriels.

Cette dynamique renforce la dépendance du pays aux importations, qui couvraient encore près de 40 % des besoins en 2022. Malgré la reprise partielle de la production de la CORAF en 2023, le Congo demeure exposé aux fluctuations des cours internationaux et aux tensions sur les chaînes d'approvisionnement.



Des défis structurels majeurs

Le secteur de la distribution du carburant fait face à plusieurs défis persistants. Le premier concerne le poids des subventions, qui ont atteint jusqu'à **4,5 % du PIB en 2022**, un niveau supérieur aux dépenses publiques consacrées à la santé. Ces subventions bénéficient de manière disproportionnée aux grands consommateurs industriels et aux ménages les plus aisés, limitant leur efficacité sociale.

À cela s'ajoutent des inefficacités économiques notables. Le rôle d'« importateur de dernier recours » confié à la SNPC l'expose à des pertes financières importantes, tandis que le soutien constant à la CORAF fragilise l'équilibre budgétaire de l'État. Par ailleurs, le manque de transparence dans le mécanisme de fixation des prix complique l'évaluation réelle des coûts et des subventions, réduisant la capacité de contrôle parlementaire et citoyen.

Enfin, la fiscalité appliquée aux carburants demeure relativement faible par rapport aux standards observés dans d'autres pays de la CEMAC, privant l'État de recettes fiscales significatives.

Vers une réforme inévitable

Face à ces constats, une réforme progressive du secteur apparaît indispensable. Les experts préconisent une rationalisation des subventions, le renforcement de la concurrence, notamment dans les importations, et une amélioration de la gouvernance et de la transparence. À moyen terme, **la mise en service annoncée d'une nouvelle raffinerie privée à Pointe-Noire pourrait rebattre les cartes**, à condition que son intégration au marché se fasse dans un cadre clair, compétitif et rigoureusement encadré.

FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

Dans cette nouvelle édition de «Focus Entreprise», l'attention est portée sur TOP TAX INTERNATIONAL, cabinet de conseil fiscal, juridique et douanier de référence basé à Pointe-Noire (République du Congo) et engagé au service des entreprises. À travers ce portrait, nous découvrons la vision, l'expertise et l'impact de ce cabinet innovant, porté par son fondateur et directeur général, Monsieur Paul Koffi GOLI.

Un leader engagé pour des solutions fiscales adaptées

Monsieur Paul Koffi GOLI incarne un leadership stratégique fondé sur la vision, la rigueur et l'innovation. Expert fiscal reconnu, il a fondé TOP TAX INTERNATIONAL avec l'ambition de proposer «un conseil autrement»: une approche orientée vers la recherche de solutions optimales et pragmatiques pour accompagner les entreprises face aux défis fiscaux, juridiques et douaniers.

Au-delà d'un rôle de conseil classique, M. Koffi GOLI a fait du cabinet un partenaire technique de choix, plaçant la performance fiscale et la conformité juridique au cœur du développement des opérateurs économiques.

Dans un environnement où chaque décision compte... L'excellence n'est pas une option.

Le cabinet de conseil TOP TAX INTERNATIONAL s'impose comme un partenaire stratégique de référence.

TOP TAX INTERNATIONAL : Un acteur spécial pour appui stratégique aux entreprises

Créé en 2019, TOP TAX INTERNATIONAL s'est rapidement imposé comme un acteur stratégique dans le conseil fiscal et juridique pour les entreprises opérant en Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est. Le cabinet offre une large gamme de services incluant la Gouvernance fiscale et juridique, la maîtrise des relations avec l'administration, la structuration, l'optimisation fiscale, l'intelligence fiscale ainsi que des formations spécialisées pour renforcer les capacités internes des organisations.

L'expertise du cabinet repose sur une équipe de fiscalistes et juristes formés aux standards internationaux, capables de répondre efficacement aux problématiques complexes des entreprises, qu'elles soient locales ou multinationales.

TOP TAX INTERNATIONAL : La culture d'excellence et d'innovation

Monsieur Koffi GOLI dirige TOP TAX INTERNATIONAL avec une exigence forte: Oui à la résolution des défis fiscaux de ses clients, mais surtout avec efficacité, proactivité et clarté stratégique. Cette quête permanente d'excellence repose sur des valeurs solides: professionnalisme, sens de l'analyse, réactivité et engagement envers l'environnement des affaires, comme l'indique le credo du cabinet : **Faire le Conseil autrement – Penser Solutions – Agir Solutions.**

M. Paul Koffi GOLI

Fondateur et Directeur général,
Cabinet TOP TAX INTERNATIONAL



Un message inspirant pour les jeunes professionnels

Plus qu'un cabinet de conseils, TOP TAX INTERNATIONAL affirme sa responsabilité sociétale en encourageant la montée en compétences des jeunes talents. Cet engagement se traduit par des initiatives telles que des programmes de formation professionnelle, destinés à offrir aux jeunes diplômés les outils nécessaires pour réussir dans les domaines fiscal et juridique.

Le cabinet est constamment engagé dans la formation et le transfert de savoir-faire professionnel à travers des événements professionnels, ateliers et publications techniques, renforçant ainsi la culture fiscale dans la communauté des affaires.

Pour Monsieur Koffi GOLI, l'avenir économique de la région passe par le renforcement des compétences locales, l'innovation et l'excellence professionnelle, une vision qu'il porte à travers ses actions et son leadership TOP TAX INTERNATIONAL. L'expertise qui sécurise vos décisions - La rigueur qui valorise votre croissance - Intelligence et Solutions fiscales.

Vous trouverez l'intégralité de cet échange : <http://bit.ly/4kkVMAW>



L'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises (ACPCE) joue un rôle central dans l'écosystème entrepreneurial congolais. Cette institution publique facilite et sécurise la création d'entreprises, contribuant ainsi à la structuration du tissu économique, à la création d'emplois et à l'amélioration du climat des affaires.

Conçue comme un guichet unique, l'ACPCE permet aux porteurs de projets et aux investisseurs d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la création d'une entreprise en un seul lieu. Cette approche simplifie les procédures administratives, réduit les délais et offre un cadre clair et sécurisé. Elle limite ainsi les obstacles à la formalisation et favorise le passage à l'entrepreneuriat formel.

Une progression constante

Depuis sa mise en service en 2018, l'ACPCE a enregistré une **croissance régulière du nombre d'entreprises créées** :

- Entre 2018 et 2024: plus de 21 300 entreprises immatriculées ;
- En 2025 : plus de 5 000 nouvelles créations, confirmant la dynamique de formalisation.

Ces chiffres illustrent l'importance de l'Agence dans la structuration du tissu entrepreneurial congolais et dans la sécurisation des initiatives économiques.

Soutenir la formalisation des entreprises au Congo

Les missions principales de l'ACPCE

- **Immatriculation et délivrance de documents légaux** : enregistrement officiel des entreprises et délivrance des documents nécessaires au démarrage légal des activités ;
- **Accompagnement des entrepreneurs** : soutien aux PME et aux jeunes porteurs de projets pour sécuriser leurs initiatives et les guider dans leurs démarches ;
- **Amélioration du climat des affaires** : adaptation des procédures et services afin de rendre l'environnement économique plus accessible et attractif pour les investisseurs.

La digitalisation progressive des services et l'amélioration continue des procédures reflètent la volonté de l'Agence de s'adapter aux besoins des entreprises et de renforcer l'efficacité du cadre administratif.

Partenariat avec UNICONGO

L'ACPCE entretient également un **partenariat institutionnel avec UNICONGO**. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les établissements publics à caractère administratif (EPA), UNICONGO ne siège plus au comité de direction de l'Agence.

Pour UNICONGO, le dialogue avec l'ACPCE reste essentiel, mais **la participation directe du secteur privé au niveau décisionnel est indispensable** pour garantir que les politiques publiques répondent réellement aux besoins des entreprises. Un dialogue constructif et de concertation demeure pour améliorer les services et faciliter la formalisation des entreprises, mais il ne remplace pas une présence effective du secteur privé dans la gouvernance.

En résumé, l'ACPCE est un outil public central pour la formalisation et le soutien aux entreprises. Son action contribue à structurer le tissu économique congolais, à sécuriser les initiatives des entrepreneurs et à consolider un environnement des affaires plus efficace et attractif. Elle offre aux entreprises un cadre sécurisé et favorable au développement de leurs activités en République du Congo.



BON À SAVOIR

DROIT DES SOCIÉTÉS : LE RÉGIME DE DROIT COMMUN DE LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS SOCIAUX



Par **Ninelle BASSOUKA-MBILA**
Conseillère Juridique à UNICONGO

Le droit OHADA, à travers l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSC), encadre le risque juridique auquel s'exposent les dirigeants sociaux dans l'exercice de leurs fonctions. Les pouvoirs des dirigeants sont d'autant plus étendus que, s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée (SARL, SA, SAS), elle est engagée même par les actes accomplis en dépassement de l'objet social, sauf à apporter la preuve de la connaissance par le tiers du dépassement.

Il impose aux dirigeants un devoir de loyauté tant à l'égard de la société qu'envers les associés, dont la violation est sanctionnée par l'engagement de leur responsabilité civile, voire pénale.

À la différence du droit français, qui connaît également une responsabilité fiscale des dirigeants, le droit OHADA ne consacre expressément que la responsabilité civile et pénale.

Malgré la diversité des textes applicables, le droit OHADA révèle une unité de régime en matière de responsabilité civile des dirigeants. Les articles 330 et 740 de l'AUSC instituent un régime commun applicable aux dirigeants de sociétés à responsabilité limitée et de sociétés anonymes. Ceux-ci peuvent voir leur responsabilité engagée, individuellement ou solidairement, envers la société, les associés ou les tiers, en cas d'infraction aux dispositions légales ou réglementaires, de violation des statuts ou de faute de gestion.

1. La responsabilité des dirigeants envers la société et les associés

La responsabilité des dirigeants à l'égard de la société et des associés peut être mise en œuvre par deux actions distinctes : l'action sociale et l'action individuelle de l'associé.



1.1. L'action sociale

L'action sociale tend à la réparation du préjudice subi par la société et à la préservation de son patrimoine. Elle peut être exercée soit par la société elle-même, par l'intermédiaire de ses représentants légaux (action ut universi), soit par les associés en cas de carence des organes sociaux (action ut singuli).

1.2. L'action individuelle de l'associé

L'action individuelle permet à un associé d'obtenir réparation d'un préjudice personnel, distinct de celui subi par la société. Elle est toutefois d'une mise en œuvre délicate, dès lors que la plupart des fautes des dirigeants causent avant tout un dommage social. Cette action est admise principalement en cas d'atteinte aux droits individuels de l'associé ou de manquement au devoir de loyauté.

1.3. Les conditions communes de responsabilité

Qu'il s'agisse de l'action sociale ou de l'action individuelle, la responsabilité des dirigeants est subordonnée aux conditions classiques du droit commun de la responsabilité civile :

- l'existence d'une faute, qu'il s'agisse d'une violation de la loi, des statuts ou d'une faute de gestion ;
- la preuve d'un dommage certain, personnel et direct ;
- l'existence d'un lien de causalité entre la faute et le dommage.

La faute de gestion est entendue de manière large et n'exige ni intention frauduleuse ni gravité particulière. Les causes d'exonération du dirigeant demeurent limitées, tenant essentiellement à la force majeure, à la faute de la victime ou à celle d'un tiers.

2. La responsabilité des dirigeants envers les tiers

Les tiers sont les personnes étrangères à la société, c'est-à-dire ne détenant ni parts sociales ni actions. En principe, ils agissent contre la société elle-même, mais peuvent également engager la responsabilité personnelle des dirigeants.

En droit français, cette responsabilité est subordonnée à la preuve d'une faute personnelle séparable des fonctions, exigence jurisprudentielle fortement critiquée en raison de son caractère restrictif et de l'insécurité juridique qu'elle engendre pour les victimes.

Le droit OHADA adopte une approche plus souple et plus protectrice des tiers. L'article 161 de l'AUSC permet d'envisager une co-responsabilité de la société et du dirigeant, sans exiger expressément la démonstration d'une faute séparable des fonctions. Cette solution vise à éviter toute immunité excessive des dirigeants tout en assurant une meilleure indemnisation des victimes.

3. La notion de faute et la prescription des actions

Si la notion de faute n'est pas définie par les textes, la jurisprudence de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) tend à en retenir une conception extensive, orientée vers la protection des associés et des tiers. Bien que la jurisprudence reste encore limitée, il est permis d'espérer que les décisions futures de la CCJA viendront préciser les contours de cette notion, sans transposer mécaniquement les solutions restrictives du droit français.

Enfin, les articles 164 et 170 de l'AUSC fixent les délais de prescription des actions en responsabilité contre les dirigeants. Ces actions se prescrivent par trois ans à compter du fait dommageable, ou, en cas de dissimulation, trois ans à compter de sa révélation. Lorsque le fait dommageable constitue un crime, le délai de prescription est porté à dix ans.

Le chiffre du mois

-154 milliards

La récente note de Conjoncture relative au secteur des transferts de fonds, publiée par l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds, met en évidence une baisse significative de 25,4 % de la valeur des transferts de fonds reçus de l'international au deuxième trimestre (T2) 2025. Ce recul marque une rupture nette avec la dynamique de l'année précédente, où les réceptions atteignaient **606 055 milliards de FCFA contre 452 012 milliards pour la période actuelle.**

Cette baisse s'explique d'abord par le repli des principaux canaux de réception. Les virements bancaires, qui concentrent les montants les plus élevés, enregistrent une contraction de 25,5 %, tandis que les transferts rapides reculent de 17,7 %, avec un nombre d'opérations passé de 2 887 à 2 377.

L'impact est particulièrement prononcé pour les ménages, dont les fonds reçus de l'étranger chutent de 48,9 %, passant de **110,4 milliards de FCFA à 56,5 milliards de FCFA**, dans un contexte de pouvoir d'achat affaibli. Les entreprises ne sont pas épargnées, leurs réceptions diminuant de 20,1 % pour s'établir à 396,5 milliards de FCFA.

Le recul est également généralisé sur le plan géographique et monétaire. Les flux en provenance de la **CEMAC plongent de 58,4 %**, tandis que ceux issus de la **Zone euro**, bien que majoritaires (56,5 % des parts de marché), perdent 1,6 point en glissement annuel. Par devise, les réceptions en euro reculent de 25,2 %, celles en dollar américain de 11,3 %, et les autres devises enregistrent une chute de 89,7 %.

Enfin, ce contexte est accentué par des **contraintes opérationnelles** persistantes chez les opérateurs, notamment les difficultés d'accès à l'électricité et à internet, ainsi qu'un manque d'équipements et de fonds de roulement, affectant près d'un tiers des acteurs du secteur.

Lire la note de conjoncture via ce lien :

<https://bit.ly/4kpbJpQ>



**BOOSTEZ VOTRE
VISIBILITÉ, DANS LA
NEWSLETTER**

EMPLACEMENTS LIMITÉS

Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :

secretariat@unicongo.cg

+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉCHANGES CONSTRUCTIFS ET PERSPECTIVES POUR UNICONGO

Le 20 janvier 2026 s'est tenu le premier conseil d'administration d'UNICONGO de l'année, dans les locaux de Brazzaville et Pointe-Noire. La réunion, présidée par le Président du Conseil d'administration, a bénéficié d'une forte participation en présentiel, favorisant des échanges directs et approfondis sur les principaux sujets d'actualité et la stratégie de l'Union.

Le Président a ouvert la séance en remerciant chaleureusement les administrateurs pour leur présence et leur engagement. Il a souligné l'importance de ces rencontres, qui dépassent l'examen de l'ordre du jour et permettent d'aligner les visions, de définir les axes stratégiques et de renforcer la cohésion entre les administrateurs grâce aux échanges.

Abordant le dialogue public-privé, il a relevé une évolution notable ces derniers mois: **UNICONGO est de plus en plus sollicité pour formuler des propositions concrètes et opérationnelles, susceptibles de devenir de véritables plaidoyers officiels.** Certains points de la Loi de finances 2026, adoptée en décembre, ont été abordés, notamment les réformes sur lesquelles l'Union a conduit des plaidoyers. Ces échanges ont éclairé les administrateurs sur les mesures clés et leur impact potentiel pour le secteur. La CAMU a également été au centre des discussions, les administrateurs échangeant sur les résultats de l'étude menée en décembre.

Le Conseil a accueilli un nouvel administrateur, **Rodrigue NDINGA MBOMI, nommé Président de la Commission RSE.** Cette commission vise à structurer et promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises, en réalisant un diagnostic des pratiques existantes, en élaborant une politique RSE portée par UNICONGO et en mettant en place une entité dédiée à l'accompagnement des initiatives collectives. L'objectif est de renforcer la compétitivité, la légitimité sociale et la valeur durable des entreprises, tout en facilitant le financement et la structuration des projets.

La commission prévoit un planning ambitieux, avec un premier rapport à produire dans 100 jours ouvrés, suivi de l'élaboration d'une stratégie et de la mise en place de l'entité dédiée.



Un point a été présenté sur le dispositif **SFEC (Système de Facturation Électronique Centralisée)**. UNICONGO, associé dès le départ, accompagne ses adhérents et dialogue avec AKIENI et la DGID pour faciliter la mise en œuvre, limiter les coûts et simplifier le processus. Les retours des entreprises pilotes sont globalement positifs, mais des défis subsistent, notamment pour **les grands groupes et le secteur hôtelier, où l'intégration avec les systèmes existants reste complexe.** Des sessions d'information et d'échanges sont prévues en février pour clarifier le fonctionnement du dispositif et recueillir les expériences des adhérents.

Enfin, la parole a été donnée aux administrateurs pour évoquer une problématique propre à leur secteur, partager leur vision sur leur fédération, leur société ou leur secteur d'activité. Cette disposition, appliquée en fin de séance, a permis d'enrichir les échanges et de recueillir directement leurs observations et recommandations.

Le Conseil s'est clôturé par les remerciements du Président, qui a salué l'engagement et la qualité des échanges. Ces discussions constructives contribuent à faire avancer les actions et la vision stratégique d'UNICONGO, dans un contexte où le dialogue public-privé, la structuration des initiatives RSE et la digitalisation via le SFEC restent des leviers essentiels pour le développement durable et la compétitivité du secteur privé congolais.





MOBILISATION DES MEMBRES ENTRE HÉRITAGE COLLECTIF ET NOUVEAUX DÉFIS DU PATRONANT

Depuis sa création, UNICONGO s'est construite sur une dynamique collective forte, reposant sur l'implication active de ses membres dans les espaces de dialogue, de concertation et de décision. Historiquement, la mobilisation moyenne lors des réunions de fédération s'est située entre 30 % et 40 %, un taux représentatif pour une organisation patronale multisectorielle de cette envergure.

Certaines fédérations ont toutefois fait figure d'exception, affichant des niveaux de participation remarquables, parfois avoisinant les 100 %. C'est le cas de la **Fédération de l'Amont Pétrolier** et de celle des Mines.

La rupture numérique : l'effet Zoom sur la dynamique collective

L'introduction massive des outils de visioconférence, notamment avec la généralisation de Zoom et Teams, a profondément transformé les pratiques de participation. Les réunions en présentiel se sont progressivement raréfiées, au profit de formats hybrides ou entièrement distanciels.

Si ces outils ont permis d'assurer la continuité des échanges, ils ont également modifié la qualité de l'engagement : adhérents connectés depuis leurs bureaux, caméras et micros coupés, participation passive,

attention fragmentée, suivi partiel des échanges, réponses sporadiques aux sollicitations venant de la salle de réunion.

La réunion n'est alors plus un espace de construction collective, mais un flux d'information subi, parfois secondaire, intégré dans un agenda déjà saturé.

Un questionnement profond sur les causes du désengagement

Un constat mérite aujourd'hui d'être partagé concernant la dynamique de mobilisation : **l'efficacité et la rigueur avec lesquelles le Secrétariat général instruit et pilote les dossiers structurants.** Cette performance, essentielle à l'efficacité institutionnelle, peut toutefois induire, de manière involontaire, une perception de prise en charge complète des sujets, conduisant certains membres à adopter une posture plus réservée ou réticente à s'impliquer pleinement. Il apparaît dès lors opportun de réaffirmer le rôle central et complémentaire des membres, dont la participation active demeure indispensable à la richesse des échanges, à la collégialité des décisions et à la vitalité de l'institution.

D'autres facteurs peuvent également être en jeu :

- difficulté à se retrouver autour d'une même table avec des concurrents directs ;

- perte de la culture du débat collectif ;
- affaiblissement du sentiment d'appartenance ;
- ou encore des problématiques plus profondes, méconnues du Secrétariat général.

La question reste ouverte, et mérite un travail d'écoute, d'analyse et de dialogue avec les membres.

Un appel fort au retour autour de la table

Face à ces constats, UNICONGO affirme une orientation claire : **réhabiliter la présence physique comme socle de la vie collective.**

Un exemple concret et probant en témoigne : la tenue désormais systématique des **Conseils d'Administration en présentiel**, dans les salles de réunion de Brazzaville et de Pointe-Noire, avec une participation physique obligatoire, sauf cas particulier d'absence du territoire national. Ce choix stratégique vise à restaurer la cohésion, la qualité des échanges et la force du collectif.

Reconstruire la cohésion patronale

La mobilisation ne se décrète pas, elle se construit. Elle repose sur la valeur perçue du collectif, la confiance, l'utilité des espaces de concertation et la capacité à faire émerger une intelligence collective au service des intérêts communs.

UNICONGO réaffirme ainsi sa vision : **ramener les membres autour de la table**, recréer des espaces de débat réel, de co-construction et de solidarité patronale, et redonner à la présence physique toute sa valeur stratégique dans la gouvernance et la représentation du secteur privé.

RENCONTRES INSTITUTIONNELLES



UNICONGO au cœur des partenariats stratégiques

Le Président d'UNICONGO a reçu, le 30 janvier 2026, les représentants de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre des préparatifs de la prochaine **Assemblée Générale annuelle de la BAD, prévue du 25 au 29 mai 2026 à Brazzaville.**

Cette rencontre a permis de faire le point sur l'organisation de cet important rendez-vous international, mais aussi d'échanger sur les solutions de financement et les dispositifs d'accompagnement que la BAD met à la disposition des acteurs du secteur privé congolais. Dans un contexte où l'accès au financement demeure un enjeu central pour la croissance et la compétitivité des entreprises, ces discussions ont porté sur des mécanismes susceptibles de soutenir l'investissement, de renforcer les capacités entrepreneuriales et de faciliter l'intégration des entreprises locales dans les chaînes de valeur régionales.

Dans la continuité de ces échanges stratégiques, le **Président d'UNICONGO a également animé une réunion de travail avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le FONEA**, portant sur l'évolution du programme STAGI, dédié à l'employabilité des jeunes.

Ce partenariat, fondé sur une collaboration entre le secteur public, le secteur privé et les partenaires techniques, a permis de générer des avancées significatives ces derniers mois : **le nombre de jeunes inscrits sur la plateforme est passé de 2 240 à 3 630, les jeunes formés de 1 222 à 1 662 et ceux placés en entreprise de 82 à 190.**

Ces résultats attestent que STAGI est devenu une dynamique concrète, répondant à l'impératif d'une insertion professionnelle durable pour les jeunes Congolais. Les échanges ont également identifié des leviers d'amélioration pour renforcer la qualité de l'accompagnement et concevoir un **STAGI 2.0**, mieux aligné sur les besoins réels des entreprises et les évolutions du marché du travail.

À travers ces rencontres, UNICONGO réaffirme son engagement à jouer un rôle moteur dans le **renforcement des synergies entre acteurs nationaux et partenaires internationaux**, au service d'un secteur privé plus compétitif et d'une jeunesse mieux préparée aux défis de l'emploi.



VISITE AU CRP-BOIS

Un coup de projecteur sur la filière bois au Congo



Le mardi 13 janvier 2026, le Président Michel Djombo, accompagné de M. Ray Okana, Conseiller au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, s'est rendu au **Centre de Ressources Professionnelles-Bois (CRP-Bois)** à Brazzaville. Cette visite s'inscrivait dans l'ambition d'UNICONGO de promouvoir la formation professionnelle et qualifiante, tout en mettant en lumière l'importance stratégique de la filière bois pour le développement économique du Congo et le soutien à l'entrepreneuriat local.

Le CRP-Bois est une structure spécialisée dans la formation et l'appui aux métiers du bois. Dans un pays où la filière bois possède une longue tradition, ce centre joue un rôle central pour professionnaliser les techniques de transformation, allant de la menuiserie à l'ameublement, tout en accompagnant les jeunes entrepreneurs souhaitant se lancer dans ce secteur. L'objectif est double : offrir des compétences techniques de qualité et soutenir le développement d'une industrie du bois locale et compétitive, capable de répondre aux standards internationaux.

Des formations complètes et reconnues

Le CRP-Bois propose des formations certifiées, allant du niveau Bac Pro aux programmes spécialisés pour adultes. Les jeunes formés bénéficient à la fois de cours théoriques et pratiques, dispensés par des professionnels expérimentés. Les cursus incluent la menuiserie, la charpenterie, l'ébénisterie, mais aussi la gestion d'entreprise et l'entrepreneuriat, afin de préparer les apprenants à créer et gérer leurs propres activités dans le secteur.

Pour rendre l'apprentissage concret, le centre dispose d'une unité de production intégrée, où les apprenants peuvent appliquer leurs compétences sur des projets réels.



Cette approche pratique est complétée par un incubateur qui accompagne les jeunes formés, les aidant à transformer leur savoir-faire en projets économiques viables.

Des ressources techniques et un accompagnement pour les entreprises

Au-delà de la formation, le CRP-Bois met à disposition des équipements et moyens de production adaptés, ce qui constitue un atout majeur pour la filière bois congolaise. Le centre soutient également les jeunes entreprises dans la mise en place de pratiques conformes aux normes industrielles, favorisant la standardisation et la qualité des produits finis.

L'appui aux entreprises locales est renforcé par le réseau de partenaires internationaux avec lequel le centre collabore, comme l'ATIBT (Association Technique Internationale des Bois Tropicaux) ou le PNUD. Ces partenariats permettent de transférer des techniques modernes, de sécuriser des financements et de favoriser l'insertion des jeunes sur le marché national et régional.

Des défis à relever

Malgré ces avancées, le CRP-Bois reste confronté à plusieurs défis. Le centre souffre d'un manque de ressources financières, ce qui limite l'extension des infrastructures et la mise à disposition de nouveaux équipements.

Par ailleurs, la filière bois continue de souffrir d'un manque d'intérêt général, qui freine l'attractivité des métiers auprès des jeunes et la valorisation des carrières dans le secteur.

Le CRP-Bois cherche donc à renforcer ses partenariats et à mobiliser davantage de soutien pour permettre au Congo de devenir un leader régional dans la transformation du bois. La visite du Président d'UNICONGO constitue un signal fort, soulignant l'importance que le secteur privé accorde au développement de la filière bois et à l'accompagnement de la jeunesse dans des métiers d'avenir.

Une ambition pour l'avenir

Le CRP-Bois incarne une vision ambitieuse : **allier formation professionnelle, innovation industrielle et entrepreneuriat, tout en contribuant à la valorisation durable des ressources forestières du Congo.** Grâce à des initiatives comme celles-ci, le pays peut non seulement développer une filière bois compétitive, mais aussi créer des opportunités économiques locales, favoriser l'emploi des jeunes et renforcer son rôle sur le marché régional du bois tropical. Dans cette dynamique, **UNICONGO invite les entreprises forestières membres à explorer des pistes concrètes de collaboration avec le CRP-Bois**, afin de mutualiser les compétences, soutenir la formation, encourager l'entrepreneuriat et renforcer durablement la transformation locale de la filière.



AFTERWORK UNICONGO & SILICONE CONNECT : CONNECTIVITÉ, SYNERGIES ET CO-CONSTRUCTION

Pointe-Noire, UNICONGO et Silicone Connect ont réuni dirigeants d'entreprises et acteurs économiques lors d'un afterwork placé sous le signe de l'échange, de la proximité et de la transformation digitale. Dès 18h00, les participants ont été accueillis autour de boissons d'accueil, dans une atmosphère conviviale favorisant les premiers échanges informels.

La soirée a été ouverte par un mot du Président d'UNICONGO, qui a rappelé l'importance stratégique des synergies entre le monde économique et les solutions numériques pour renforcer la compétitivité des entreprises congolaises.

Le Directeur général de Silicone Connect a ensuite présenté la vision de l'entreprise et l'objectif de cet afterwork : créer un espace de dialogue direct, propice au partage d'expériences et à la co-construction de solutions adaptées aux réalités locales.

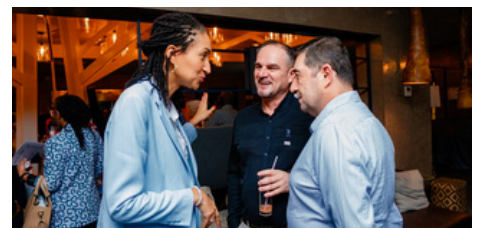
Un temps de présentation a permis à Clive Akouala, DMC de Silicone Connect, de mettre en lumière les activités de l'entreprise, ses projets structurants, notamment en matière d'infrastructures de connectivité, ainsi que son positionnement face aux enjeux actuels du secteur numérique.



La suite de la soirée a été consacrée à des échanges libres autour d'un cocktail dînatoire. Ces discussions ouvertes ont favorisé des partages d'expériences concrets, fait émerger des pistes de collaborations futures et créé des ponts entre besoins économiques et solutions digitales.

Cet afterwork a mis en évidence une conviction forte : **la transformation digitale ne peut être efficace que si elle est pensée collectivement et ancrée dans les réalités du terrain.** Un message transversal s'est dégagé des échanges : si la technologie est un levier essentiel, l'humain demeure le moteur central de la croissance et de l'innovation.

UNICONGO et Silicone Connect remercient l'ensemble des participants et partenaires pour leur contribution à la réussite de cette rencontre, résolument tournée vers l'avenir et le développement des entreprises congolaises.



Lancement Basi na Biso

Une communauté engagée pour le leadership féminin

Le lundi 19 janvier 2026 restera une date inoubliable pour le programme de mentorat féminin Basi na Biso. En effet, la deuxième édition a officiellement ouvert ses festivités à cette date. Un temps fort chargé d'émotions, d'engagement et d'inspiration.

Le programme Basi na Biso a été lancé dans une atmosphère empreinte de partage et de mobilisation collective. Cette initiative ambitieuse s'inscrit dans la volonté de promouvoir le leadership féminin et d'accompagner les femmes dans la construction et l'affirmation de leurs parcours professionnels et entrepreneuriaux.

Pour cette deuxième édition, le lancement a été marqué par la présence de Madame Vanessa TSOUMA, marraine de cette nouvelle cohorte. Son discours, à la fois fort et inspirant, a profondément marqué l'assistance, faisant écho aux interventions tout aussi remarquables du Président Michel DJOMBO et de la Secrétaire générale, Madame Nancy CHENARD. Des prises de parole porteuses de vision, d'engagement et d'espoir pour l'avenir du leadership féminin.

Pour les 20 mentorées retenues, ce moment a constitué une étape clé : une première rencontre et des échanges riches avec les mentores et mentors, présents en salle et connectés en ligne depuis Brazzaville et Pointe-Noire. Tout autant pour les mentor(e)s, ce fut un moment de rencontre et de partage. Ces interactions ont donné le ton d'un accompagnement fondé sur l'écoute, la transmission et le partage d'expériences.

Tout en croyant que ce programme enrichira autant les mentor(e)s que les mentorées, nous souhaitons une belle aventure à tous les participants.



Ils nous ont rejoints



- **La Distillerie du Congo** : Production et distribution d'alcool alimentaire conforme aux normes ;
- **Union Nationale des Associations des Personnes Handicapées du Congo (UNHACO)** : Promotion des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- **OVERVIEW ADVISORY** : Cabinet de formation et de conseil en stratégie et performance.